



MAIRIE
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE
(62360)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-30

Département
du Pas-de-Calais

Arrondissement
de Boulogne-Sur-Mer

Canton
de Boulogne Sud

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 11 avril 2023 à 19 heures,

Date de convocation : 03 avril 2024
Date d'affichage : 03 avril 2024

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DÉGREMONT, Maire.

Nombre de conseillers : Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Fabienne PRIMA, Béatrice BOULY, Bernard MOUSSAY, Jean-Pierre FLOUR, Michèle CAFFIER, Tatiana LECUYER, Patrick GOMEL, Sylviane CORNET, Michel QUANDALLE, Julien DIEU, Philippe LELIEVRE, Marie-Françoise LECAILLE

Excusé(e)s avec pouvoirs :

16/19

- Valérie DELATTRE donne pouvoir à Fabienne PRIMA
- Emilie LISSE donne pouvoir à Bernard MOUSSAY
- Betty BONNAFOUS donne pouvoir à Michèle CAFFIER

3/19

Absent :

0/19

Formant la majorité des membres en exercice.
Alain FIX est nommé secrétaire de séance.

ACCEPTATION DE L'OFFRE ON TOWER FRANCE

Monsieur le Maire présente aux membres présents la proposition reçue de ON TOWER. Il s'agit de la société qui loue actuellement une parcelle de terrain rue Jean Legrand où se trouve l'antenne FREE Mobile. La société ONTOWER propose à la commune de faire l'acquisition de 110m² de la parcelle AD 22. La société propose une cession en usufruit temporaire dont la somme serait de 38 918,00€ HT

Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils sont favorables à la cession de 110m² de la parcelle et s'ils acceptent la somme proposée.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, (19 voix pour)

- Sont favorables à la vente de 110m² de la parcelle AD 22
- Acceptent la proposition tarifaire
- Autorisent M le Maire à signer tout document se rapportant à la vente au pr

REÇU EN PREFECTURE

Le 15/04/2024

Application agrée E lejuste.com

99_DE-062-216203080-20240411-30_2024-DE

Fait et délibéré

A La Capelle-Lès-Boulogne, le 11/04/2024

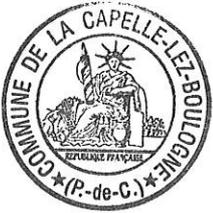
Le Maire,

Jean-Michel DE GREMONT.



Certifié et rendu exécutoire le :

15 AVR. 2024



REÇU EN PREFECTURE

le 15/04/2024

Application agréée E.legalite.com

99_DE-962-216203080-20240411-30_2024-DE